



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-154

Publication le 21 DEC. 2018

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix-huit décembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2018

Etaient présents : Mme BONNICEL, Mr FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GAUTHERON, M. KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, Mr LECHER.

Avaient donné procuration : M. DAMBRINE à Mme BONNICEL, M. FICHOT à Mr FRIAUD, Mme VATAN à Mr MARCONNET à partir de 20 h, Mme MARCEL à Mme DUCOURTIOUX, M. GUERIN à M. MORAND.

Monsieur FRIAUD a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET D'ETAT CIVIL

Monsieur FRIAUD, Premier Adjoint, expose que dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, la Ville de CHALLUY, la Ville de COULANGES-LES-NEVERS, le Centre Communal d'Action Sociale de COULANGES-LES-NEVERS, la Ville de FOURCHAMBAULT, le Centre Communal d'Action Sociale de FOURCHAMBAULT, le Syndicat Mixte du SCoT du Grand NEVERS, la Ville de GARCHIZY, la Ville de GERMIGNY-SUR-LOIRE, la Ville de GIMOUILLE, la Ville de NEVERS, le Centre Communal d'Action Sociale de NEVERS, la Ville de PARIGNY-LES-VAUX, la Ville de POUQUES-LES-EAUX, la Ville de SAINCAIZE-MEAUCE, la Ville de SERMOISE-SUR-LOIRE, la Ville de VARENNES-VAUZELLES, le Centre Communal d'Action Sociale de VARENNES-VAUZELLES, et la communauté d'agglomération de NEVERS « Nevers Agglomération », souhaitent constituer un **groupement de commandes** en vue de la passation d'un marché public à procédure **adaptée ayant pour objet la reliure des actes administratifs et d'état civil pour leurs services respectifs, dans le respect de la réglementation des marchés publics (ordonnance du 23 juillet 2015 n°2015-899 et du décret du 25 mars 2016 n°2016-360).**

Mairie

54 avenue Louis Bouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.17.49
fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Conformément aux articles 28 et 101 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la désignation du coordonnateur et les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées par le projet de convention constitutive ci-joint :

- Nevers Agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes.
- Le coordonnateur du groupement conduira la procédure de passation, signera et notifiera, pour son propre compte et pour chaque membre du groupement, les marchés qui feront suite à la consultation, chaque membre du groupement s'assurant, pour ce qui le concerne, de leur bonne exécution.
- La Commission des Achats à Procédure Adaptée chargée de l'attribution des marchés sera celle du coordonnateur, Nevers Agglomération.
- Le coordonnateur prendra en charge les frais afférents au fonctionnement du groupement, en particulier les frais de publicité de l'avis d'appel public à la concurrence, sans rémunération ni remboursement.

Le groupement de commandes sera constitué pour une durée comprise entre la date de signature de la convention par les personnes dûment habilitées à cet effet, et la date d'achèvement du marché, périodes de reconduction comprises UN (1) an reconductible TROIS (3) fois.

Ce dossier a été abordé en Commission des Finances du 3 décembre dernier.

C'est pourquoi, Monsieur FRIAUD demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de constitution d'un groupement de commandes avec les collectivités et établissements publics précités, pour la reliure des actes administratifs et d'état civil, et autoriser l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Nevers à ce groupement,
- approuver les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-joint.
- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Les crédits seront prévus au budget principal 2019 et seront, le cas échéant, inscrits aux budgets primitifs de 2020 à 2022.

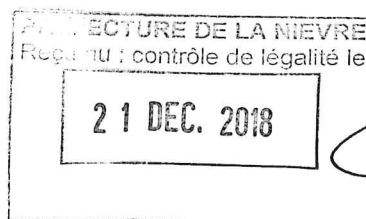
Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 19 Décembre 2018



Le Maire,

Isabelle BONNICEL